

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU 25 OCTOBRE 2024 AU 03 NOVEMBRE 2024**

**RECUEIL DECISION**  
**DU 25 OCTOBRE 2024 AU 03 NOVEMBRE 2024**

**SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE**

**240100** ACHAT DES CADEAUX NOEL EAJE - (AFFAIRES SOCIALES)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**DECISION PORTANT SUR L'ACHAT DE JEUX EDUCATIFS  
POUR LA FETE DE NOEL  
DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

Le Maire de Sainte-Maxime,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et suivants;

VU la délibération municipale n° VSM-DEL-20014 du 04 juin 2020 portant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière d'affaires sociales et de logement,

VU l'arrêté n°201316 portant délégation à Monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acheter des jeux éducatifs afin de les offrir aux enfants lors de la fête de Noël des établissements d'accueil des jeunes enfants.

**DÉCIDE**

Article 1 : Une convention est conclue avec la société :

- **BEBE JOUE**, 164 route du Plan de la Tour à 83120 Sainte-Maxime.

Article 2: La dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours pour le montant de:

- **3 241,57 € H.T soit 3 889,88€ TTC.**

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le (la) trésorier(ière) sont chargé(e)s, chacun en ce qui le/la concerne, de l'exécution de la présente décision,

Article 4 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations et au recueil des actes administratifs de la commune.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :**

Retour Préfecture :

Affichage ou notification :

Publication sous forme électronique :

*La présente décision est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la dernière des formalités effectuées en vue de lui conférer son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**RECUEIL DES DECISIONS**  
**DU 25 OCTOBRE 2024 AU 03 NOVEMBRE 2024**

**SOMMAIRE THEMATIQUE**

**AFFAIRES SOCIALES**

**240100** ACHAT DES CADEAUX NOEL EAJE